



REVISION ALLEGEE N°5

REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE

VAL DE SCIE

Bilan de la concertation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2025 portant arrêt du projet de révision allégée n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Bocage Bressuirais

Claude POUSIN
Vice-président en charge de
l'aménagement du territoire

Prescription	Arrêt	Approbation
23 septembre 2025	16 décembre 2025	
Approbation 09 novembre 2021		
Evolutions : • 28/10/2022 : Mise à jour – Servitude d'utilité publique • 21/03/2023 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité – projet de centre de tri UNITRI • 02/05/2023 : Mise à jour – inscription au titre des monuments historiques d'une maison– Faye l'Abbesse • 30/01/2024 : Modification simplifiée n°1		

REVISION ALLEGEE N°5	1
REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE VAL DE SCIE	1
1. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LES OBJECTIFS	3
1.1. L'obligation de concertation	3
1.2. La concertation dans le cadre de la révision allégée n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais	3
1.2.1. Objectifs de la concertation associée à la procédure	3
1.2.2. Rappel des modalités de la concertation définies dans la délibération du 23 septembre 2025	4
2. LE CONTENU DE LA CONCERTATION ET LES MOYENS DE L'INFORMATION	5
2.1. Publication d'articles sur le Site internet de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	5
2.2. Publication d'articles dans la presse locale	7
2.3. Adresse électronique dédiée	13
BILAN GENERAL DE LA CONCERTATION	13

1. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LES OBJECTIFS POURSUIVIS

1.1. L'obligation de concertation

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public pendant l'élaboration du PLU et ce jusqu'à son arrêt par le Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, le Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) fait l'objet d'une concertation. Les objectifs et modalités de la concertation sont précisés par le Conseil communautaire (art. L. 103-3). « Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et proposition qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente » (art. L. 103-4).

Enfin, à l'issue de la concertation, le Conseil Communautaire en arrête le bilan, ce dernier est joint au dossier d'enquête publique (article L. 103-6).

1.2. La concertation dans le cadre de la révision allégée n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais

1.2.1. Objectifs de la concertation associée à la procédure

Au-delà des aspects réglementaires répondant aux obligations du Code de l'urbanisme, la concertation mise en place dans cette procédure de révision allégée n°5 a pour ambition de :

- Mettre en avant une démarche respectueuse des enjeux écologiques et paysagers dans la manière de mener la procédure et de conduire les travaux du projet de réhabilitation du centre aquatique ;
- S'assurer de l'acception locale des changements apportés à cet équipement, notamment vis-à-vis des utilisateurs de celui-ci.

1.2.2. Rappel des modalités de la concertation définies dans la délibération du 23 septembre 2025

La délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais DEL-CC-2025-145 en date du 23 septembre 2025 définit les objectifs et modalités de la concertation :

- Mise à disposition sur le site internet de la Communauté d'agglomération - agglo2b.fr - d'éléments d'information permettant de suivre le contenu et les avancées de la procédure ;
- Publication d'article dans la presse locale ;
- Création d'une adresse mail dédiée permettant de recueillir les remarques et observations des habitants.

2. Le contenu de la concertation et les moyens de l'information

2.1. Publication d'articles sur le Site internet de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Dès le lancement de la procédure de révision allégée n°5, une page dédiée a été créée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais accessible via l'URL suivant :

<https://www.agglo2b.fr/habitat-et-urbanisme/1398-revision-allee-5>

Cette dernière est actualisée au fur et à mesure de l'évolution du dossier pour mettre à disposition du public les documents relatifs. Cette page contient également une adresse courriel dédiée (Cf. paragraphe 2.3) pour poser des questions, effectuer des remarques et observations.

Cette page internet restera accessible et mise à jour (dossier arrêté, avis MRAE, avis des personnes publiques associées, dossier d'enquête publique, délibérations...) jusqu'à la fin de la procédure.

BOCAGE BRESSUIRAIS

ENVIRONNEMENT
 ÉCONOMIE
 CULTURE
 SERVICES À LA PERSONNE
 TOURISME & LOISIRS
 AMÉNAGEMENT & PROJETS
 HABITAT & URBANISME
 TRANSPORTS & MOBILITÉ

27 Boulevard du Colonel Aubry
BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex
05 49 81 19 00
05 49 81 02 20

Formulaire de contact

Recherche... Valider

A A A+

Accueil / Habitat & urbanisme / Aménagement / Révision allégée 5

Révision allégée 5

Une révision du PLUI pour la réhabilitation de la baignade de Val de Scie

La baignade naturelle de Nueil-les-Aubiers connaît depuis son ouverture en 2017 des problématiques techniques et d'exploitation.

Un diagnostic complet a permis de cerner les principaux défauts à résorber :

- défaut d'étanchéité majeure du bassin,
- hauteur de chute du toboggan qui n'est plus réglementaire,
- système de traitement défaillant,
- maintenance complexe,
- mauvais positionnement des pédiloues, qui ne sont pas utilisés.

Dès lors, le projet de réhabilitation du site s'est orienté vers des solutions techniques simples et éprouvées dans d'autres piscines similaires, pour y remédier.

Une piscine conventionnelle, un bassin plus petit

En premier lieu, les travaux conduiront à la transformation du système de baignade biologique en piscine chlorée "conventionnelle" non chauffée. De plus, le bassin sera redimensionné et passera de 1800m² à 1000m². Pour cela, une partie du grand bassin sera remblayée, transformée en terrasse bois et espace vert.

A l'autre extrémité, le petit bain et la pataugeoire seront supprimés, et remplacés par un solarium et des jardins aquatiques. Plus généralement, la piscine sera moins profonde : au lieu d'une profondeur allant de 30cm à 2,20m, les profondeurs s'échelonneront de 1,15 à 1,50m. Cette nouvelle configuration permettra de faire les économies d'eau et d'énergie nécessaire au filtrage.

Des équipements complémentaires plus fonctionnels

Cette réhabilitation s'accompagne de la mise aux normes du toboggan avec la création d'un hydro-frein et d'une arrivée déconnectée du bassin principal. Elle comprend également la réalisation de plusieurs pédiloues non contournables avec l'implantation de clôtures périphériques pour diriger les flux des baigneurs vers eux.

Les plages existantes seront maintenues en place et conservées. La zone de bassin remblayée sera agrémentée d'un traitement de sol qui permettra d'assurer la continuité visuelle et limitera les glissements.

Enfin, la création d'un nouveau local technique d'environ 115 m² devient nécessaire pour intégrer tous les équipements hydrauliques et de traitement d'eau.

Une adaptation du PLUI nécessaire pour la construction du bâtiment technique

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) rien ne laissait présager que perdureraient les difficultés rencontrées sur la baignade naturelle. Encore moins qu'un projet de réhabilitation serait nécessaire et qu'il conduirait à la transformer en piscine conventionnelle.

Actuellement, les équipements existants sur ce centre aquatique sont compatibles avec les destinations autorisées dans ce secteur du PLUI (NL : naturel à vocation de loisirs). Il en va de même pour la partie du projet de réhabilitation qui concerne le bassin et ses abords (clôture, plages, toboggan).

Toutefois, le règlement de ce secteur limite les possibilités de construction de nouveau bâtiment à 50 m². Or le projet de réhabilitation prévoit un nouveau bâtiment technique de 115 m².

Le projet de réhabilitation impose donc une adaptation du PLUI pour revoir le zonage autour des bâtiments actuels et des bassins ; permettant ainsi la construction du nouveau bâtiment technique et éventuellement anticiper sur des besoins futurs d'installations d'ombrières ou pergolas au-dessus des plages, qui sont particulièrement exposées (option étudiée mais non retenue en raison des coûts).

Cette procédure qui s'intitule révision allégée n°5 vient donc d'être engagée et devrait se poursuivre jusqu'au mois de mai 2026.

Dans l'attente de l'organisation de l'enquête publique, en début d'année 2026, le projet de révision allégée n°5 est d'ores et déjà consultable ci-dessous :

REVISION ALLEGEE N°5 - Réhabilitation du centre aquatique "Val de Scie" Nueil les Aubiers

Une question, une observation : plui.valdescie@agglo2b.fr

Espace habitat et énergie

27 boulevard du Colonel Aubry
BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex
05 49 81 19 45

Formulaire de contact
info.habitat@agglo2b.fr

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Programme local de l'habitat
- Agglo Renov
- Conseils pour rénover ou construire
- Aides pour rénover son logement
- Recherche d'un logement locatif
- Accueil des gens du voyage

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de l'Espace Habitat et Energie

	matin	après-midi
Lundi	9h - 12h	14h - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h	14h - 17h
Judi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h - 12h	14h - 16h

ATTENTION AUX ARNAQUES !

Soyez vigilant face au **démarchage abusif** et aux arnaques à la rénovation énergétique !

Les **administrations ne démarchent pas, ni par téléphone, ni par internet, ni à domicile.**

À savoir : depuis le 1er juillet 2025, le démarchage téléphonique ou électronique (mails, SMS, réseaux sociaux) est interdit dans les secteurs de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement.

Aucune entreprise ne peut se revendiquer de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, de l'Anah ou d'un autre organisme public.

Soyez vigilant à chaque étape de votre projet :

- Prenez votre temps et faites attention aux devis trop alléchants ou face à des pratiques commerciales agressives,
- Vous pouvez rencontrer des difficultés, que ce soit lors des démarches administratives (par exemple en cas d'usurpation d'identité) ou pendant les travaux (comme un défaut de réalisation ou l'abandon du chantier par l'entreprise).
- À la réception des travaux, pensez à vérifier la conformité pour éviter tout litige.

Pour mener votre projet sereinement, commencez par contacter un conseiller **France Rénov'** de l'Espace Habitat et Energie de l'Agglomération :

05 49 81 19 45 - info.habitat@agglo2b.fr

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER FRANCE RÉNOV' SUR [FRANCERENOV.ORG](https://www.francerenov.org)

Mentions légales | Toutes les actualités | Politique d'utilisation des cookies | Mentions d'information | Données personnelles

AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS 2025 |

La page internet dédiée à la révision allégée n°5 du PLUI du Bocage Bressuirais - novembre 2025

2.2. Publication d'articles dans la presse locale

Support	Date	Titre de l'article
Courrier de l'Ouest	26 novembre 2025	Projets : des avis à exprimer
Courrier de l'Ouest	28 novembre 2025	Annonces légales
Nouvelle république	28 novembre 2025	Annonces légales

Le Courrier
de l'ouest

PANORAMA DE PRESSE

Mercredi 26 novembre 2025

Aménagement & Habitat
BOCAGE BRESSUIRAIS

agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS

Projets : des avis à exprimer

L'Agglo 2B révisé son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Les habitants du Bocage sont invités à s'exprimer sur plusieurs points, dont la baignade du Val de Scie.



La baignade naturelle du Val de Scie, à Nueil-les-Aubiers, va être transformée en piscine au chlore.

Photo: Agglo 2B

Concertation, enquête publique. Consultation : en cette fin d'année, les habitants du Bocage bressuirais sont invités à donner leur avis. L'objectif est de recueillir leur point de vue pour s'exprimer sur de nouvelles adaptations du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

VALDESCIE

Un des premiers points concerne la baignade du Val de Scie de Nueil-les-Aubiers.

La baignade naturelle qui avait ouvert au public en 2017 a connu plusieurs fermetures en raison d'importantes fuites d'eau liées à une malfaçon. L'équipement de 3,9 millions d'euros a définitivement fermé ses portes en 2020. L'Agglomération du Bocage bressuirais (Agglo 2B) prévoit un budget de

2 millions d'euros pour transformer cette baignade biologique par un système de piscine au chlore. D'autres ajustements auront lieu. Une concertation sur ce dossier de réhabilitation (révision allégée n° 5) est accessible jusqu'au 10 décembre 2025.

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES ET ENTREPRISE

L'Agglo 2B prévoit de développer son offre d'hébergements touristiques dans 15 sites du Bocage bressuirais (révision allégée n° 2). L'enquête publique sur ce point débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 17 décembre. L'extension de la zone d'activité de la Gourde-d'Or, à Cerizay, y est aussi intégrée (révision allégée n° 3). Ce point est lié à l'entreprise 50 Factory. Le spécialiste des

pièces détachées connaît une croissance constante depuis 2015 et souhaite acquérir un terrain d'un hectare situé en face de son site.

En octobre 2025, Willy Marolleau, le patron de 50 Factory, expliquait dans nos colonnes : « Pour l'instant, on ne parle pas d'agrandissement. On voit ce terrain comme une réserve foncière, nuance le chef d'entreprise. On se questionne encore sur ce qu'on fera dessus », précise Willy Marolleau. Il y a encore une possibilité d'agrandissement sur notre site », informe-t-il. Ce nouveau terrain pourrait permettre de créer du stationnement ou bien d'autres unités de stockage.

CONSULTATION DU PUBLIC

Le dernier point sur lequel pourront s'exprimer les habitants concerne plusieurs sujets : les servitudes de

mixité sociale, la protection de la diversité commerciale du centre-ville de Moncoutant-sur-Sèvre, la protection du patrimoine d'après-guerre à Cerizay, la suppression d'emplacements réservés et des adaptations de zonage pour de nouveaux projets d'activités ou pour corriger des erreurs de repérage (modification simplifiée n° 2 et 3). La consultation du public aura lieu du 8 décembre 2025 au 9 janvier 2026.

Justine BRICHARD

Plus d'information sur le site internet de l'Agglomération du Bocage bressuirais (www.agglo2b.fr rubrique « Aménagement et projets ») ainsi qu'au siège de la collectivité, au 27, boulevard du Colonel-Aubry à Bressuire.

légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRJ, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Vie de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24/11/2025, il a été constitué une SCI dénommée :
TERRATER
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens mobiliers.
Siège social : Lieu-dit Bellevue - Fiel Bernard 79210 MAUZE LE MIGNON.
Capital : 100 euros
Gérance : Monsieur Guillaume DMITRIUK demeurant Lieu-dit Bellevue - Fiel Bernard 79210 MAUZE LE MIGNON.
Agrément des cessions de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'après agrément, conformément à l'article 13 des Statuts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NIORT.
Pour avis.

Avis administratifs

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU
BOCAGE BRESSUIRAIS

Révision allégée n°5 : La concertation sur le dossier de réhabilitation de la baignade de Val de Scie de Nueil-les-Aubiers se poursuit jusqu'au 10 décembre 2025.
Modification simplifiée n°2 et 3 :
- Consultation du public du 8 décembre 2025 au 9 janvier 2026 sur les servitudes de mixité sociale, la protection de la diversité architecturale du centre-ville de Moncontour, la protection du patrimoine d'après-guerre à Certzay, la suppression d'emplacements réservés et des adaptations de zonages pour de nouveaux projets d'activités ou pour corriger des erreurs de repérages sur des bâtiments en secteurs agricoles ou naturels.
Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la communauté d'Agglomération (<https://agglod26.fr/rubrique/Aménagement-et-projets>) ainsi qu'au siège de la collectivité au 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire.

Enquêtes publiques

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

PORTANT SUR TROIS IMMEUBLES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE DU CENTRE ANCIEN DE LA VILLE DE NIORT - ORI III
Par arrêté préfectoral du 14 novembre 2025, une enquête parcellaire portant sur trois immeubles compris dans la troisième opération de restauration immobilière du centre ancien de la ville de Niort - ORI III (situés 85 et 9 place de Strasbourg, 43 rue Saint-Gelas et 29 rue Victor Hugo) est ouverte du **lundi 8 décembre 2025 au mardi 23 décembre 2025 inclus**, soit pendant 16 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de NIORT.

M. William PAULET, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête et un registre seront déposés en mairie de NIORT - salle 122 - Bâtiment Triangle - Hôtel de Ville - afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, en les consignants sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance à M. William PAULET, commissaire enquêteur - mairie de Niort - 1 place Martin Bastard - 79 027 NIORT Cedex, siège de l'enquête ou par voie électronique, en indiquant précisément en objet : « Enquête parcellaire ORI III Niort », à l'adresse e-mail suivante :

pref-contact-enquetespublicques@deux-sevres.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Niort, aux jours et heures suivants :

- le **lundi 8 décembre 2025 de 9h00 à 12h00**, salle 122 - Bâtiment Triangle - Hôtel de Ville
- le **mercredi 17 décembre 2025 de 14h00 à 17h00**, salle 122 - Bâtiment Triangle - Hôtel de Ville
- le **mardi 23 décembre 2025 de 14h00 à 17h00**, salle 17 - RDC Hôtel de Ville (bâtiment principal).

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête parcellaire, le commissaire enquêteur dressera le procès-verbal de l'opération et l'adressera ainsi que son avis au préfet des Deux-Sèvres (Service de la coordination et du soutien interministériel - Bureau de l'environnement).

L'arrêté préfectoral précité est consultable en mairie de NIORT.

Le dossier ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante :
<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publicques-Enquetes-publicques-departementales-et-arretes-d-autorisation>

Toute personne physique ou morale peut demander, à ses frais, copie du rapport et des conclusions motivées à la préfecture.

Le préfet des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier.

Convocation

SIST 79

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
CONVOCAZIONE

Je vous avise que notre Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le :
Jeudi 11 décembre 2025 à 17h00
Dans les locaux du SIST 79 - 1 rue Alfred Nobel à NIORT

Ordre du jour de l'AGO

1. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 05/06/2025 (consultable sur notre site www.sist79.org) ;
2. Cotisations 2026 (offre sociale et offre spécifique)
3. Questions diverses.

Pour participer à cette AGO, nous vous remercions de bien vouloir remplir un bulletin de participation. Si vous ne pouvez y assister, vous avez la possibilité de nous adresser un pouvoir (documents disponibles sur notre site internet : www.sist79.org).
Veuillez agréer, Cher Adhérent, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.
La Présidente
Nadine BOUTET

ENVIE D'ASSISTER
À UNE VENTE
AUX ENCHÈRES ?

FAITES VOTRE CHOIX EN CONSULTANT
CETTE RUBRIQUE QUOTIDIENNE



Entrepreneurs,
créateurs d'entreprise,

Publiez votre annonce légale
en toute simplicité, sécurité.



PUBLICATIONS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET OUTRE-MER.

Jurislegales
PUBLICATION DES ANNONCES LÉGALES



Besoin de nous contacter ? 02 47 60 62 70 contact@jurislegales.com

Un site du groupe

**la Nouvelle
République**
VousNousEnsemble

A noter que d'autres articles de presses relatifs au projet de réhabilitation du centre aquatique sont parus en 2025 (14 février et 10 octobre).

Vendredi
14 février 2025
1,30 €
N° 24848 - 81^e année
Service clients: 02 41 80 88 80
moncompte.courrierdelouest.fr

Le Courrier

DEUX-SÈVRES de l'ouest

Une publication de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste

Aujourd'hui
Dans votre page courses
Pronostics et résultats
HIPPIQUE



Ces maires seront-ils candidats en 2026 ?

En vue des prochaines élections municipales, des maires ont déjà clairement annoncé leur choix de briguer, ou non, un nouveau mandat. Tour d'horizon. PAGE 2

C'est beau mais c'est moins bio



NEUIL-LES-AUBIERS. Au Val de Scie, la baignade biologique a été fermée à cause d'un grave défaut. Pour être réhabilitée, elle a été rétrécie et transformée en piscine au chlore. PAGE 8

Le lycée horticoles de Niort dans la tourmente

Les économies préconisées par le ministère de l'Agriculture ont conduit à une grève du personnel. PAGE 5

Gâtine

Ouverture d'une nouvelle boîte de nuit : retard à l'allumage PAGE 11

Polémique

De vieilles cartes au secours de l'étang menacé de Verruyes PAGE 3

Bressuire

La pêche veut attirer les jeunes

Fort de 700 membres, l'Alevin bressuirais, présidé par Bruno Vincendeau, veut séduire les jeunes pêcheurs. L'association présente ses futures actions. PAGE 9



Au Val de Scie, l'Agglo voit petit

Un grave défaut a obligé à fermer la baignade naturelle du Val de Scie. L'Agglo 2B lance sa réhabilitation avec un bassin plus petit, plus économe et un système de piscine au chlore.



À Neuil-les-Aubiers, les bassins du Val de Scie sont désespérément vides. Les travaux sont attendus en 2026.

PHOTO : ANDRÉ GUILLERMIE

J eudi 6 février, l'Agglomération du Bocage bressuirais a lancé l'appel d'offres afin de trouver un maître d'œuvre – un architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs – en vue de la réhabilitation de la baignade au Val de Scie de Neuil-les-Aubiers. L'entreprise choisie devra faire les études nécessaires à la réalisation, à partir du programme établi par l'Agglo 2B.

Pour rappel, le bassin de baignade naturelle avait ouvert en 2017, pour fermer définitivement en 2020, en raison d'importantes fuites d'eau causées par une malfaçon lors de la pose du liner. Sa réalisation avait coûté 3,9 millions d'euros. Quant à un dédommagement de l'Agglo 2B pour ce grave défaut, la procédure est toujours en suspens, dans les mains des assurances et des experts.

CESERA UNE PISCINE

Sa remise en état de fonctionnement passe par un budget de 2 millions d'euros – le programme rendu public par l'Agglo prévoit un budget de 1,8 million d'euros hors taxes. « On verra le résultat de l'appel d'offres, explique André Guillerme, vice-président à l'Agglo en charge des sports. Si on peut faire avec moins, tant mieux. Si le projet dépasse les 2 millions d'euros, c'est la commune de Neuil-les-Aubiers qui financera le reste. »

Dans ce projet, comme annoncé précédemment, la baignade biologique sera remplacée par un système de piscine au chlore. Pas question d'innover cette fois, la collectivité demande dans son programme des « solutions techniques simples dont l'efficacité a été éprouvée dans d'autres piscines similaires ».

UN BASSIN PLUS PETIT

Le bassin passera de 1 800 m² à 1 000 m². Pour cela, une partie du grand bassin sera remblayée, elle sera transformée en terrasse bois et en espaces verts. Le petit bain et la pataugeoire seront supprimés, et remplacés par un solarium et des jardins aquatiques. Le bassin sera aussi moins profond : au lieu d'une profondeur qui allait de 30 cm à 2,20 m jusqu'à présent, le projet de future piscine prévoit une partie du bassin à 1,15 m, puis une pente jusqu'à gagner une partie de bassin à 1,51 m. « On réduit la profondeur pour des raisons d'économie d'eau et d'économie d'énergie consommée pour le filtrage », justifie l'élu.

PATAUGEoire OU PAS ?

Recréer une pataugeoire de 30 m² avec 30 cm d'eau pourrait être proposé en option aux entreprises qui candidateront afin de garder un espace dédié aux enfants, en plus du splash pad (aire de jeux aquatiques) qui restera inchangé, dans ce

lieu largement fréquenté par des familles. « Garder une partie pataugeoire, ça fait partie des discussions, cette partie n'est pas tranchée », explique André Guillerme. En option également, l'Agglo propose aux entreprises de créer un solarium enherbé.

500 PERSONNES SUR SITE

Les plages en bois, la rampe PMR (personnes à mobilité réduite) et les bâtiments existants seront conservés tels quels. L'Agglo 2B vise une fréquence maximale instantanée (FMI) de 500 personnes. C'est d'ailleurs ce que l'ancienne baignade naturelle, qui pouvait accueillir 706 personnes par jour. « La réglementation n'est pas la même entre le bassin naturel et ce qui s'apparente à une piscine », souligne le vice-président aux sports. Ce qui permet une augmentation du nombre de personnes en même temps sur site. « Toujours dédiée à la période estivale, la piscine ne sera pas chauffée, et sera ouverte de mi-juin à fin août.

PÉDILUVE ET CLÔTURE

Au passage, le dernier quart du toboggan sera modifié pour corriger

sa hauteur de chute non réglementaire. « La réglementation évolue tellement vite que ce qui était valable il y a quelques années à la construction, ne l'est plus aujourd'hui », précise André Guillerme.

Un pédiluve avec « un système de douche non contournable » devra aussi être ajouté, « permettant aux usagers d'avoir les pieds propres dès l'accès au bassin ou au solarium ». Et dans le but de « cadrer le flux des baigneurs et rendre le passage par le pédiluve obligatoire », une clôture sera créée tout autour du bassin, avec « des matériaux s'intégrant qualitativement avec l'environnement direct [...] où le paysage est dominant. Toute clôture trop impactante visuellement sera refusée », précise le rapport. Actuellement, de la végétation sépare l'espace de baignade du reste du parc de loisir de 13 hectares.

Ce programme donne les directions principales établies par l'Agglo 2B, que le maître d'œuvre devra respecter et adapter lorsque ce sera nécessaire. Les études devraient se dérouler d'avril 2025 à début 2026, pour des travaux en 2026 et une réouverture espérée en 2027.

Nadège DESQUERES

À SAVOIR

Economies d'eau en perspective

al technique d'environ 115 m² sera créée. Le programme de l'Agglo 2B insiste sur la nécessité de mettre en place des installations qui faciliteront la maintenance, mais aussi qui permettront d'économiser l'eau, de récupérer l'eau du bassin, de réutiliser celle-ci pour le nettoyage et l'arrosage. La collectivité demande aussi la « possibilité de réduire les débits de filtration en période d'inoccupation ».

Alors que le bassin naturel devait être vidé à chaque fin de saison, avec une piscine « on

n'aura pas les mêmes obligations par rapport aux vidanges. Donc ça permettra également d'utiliser moins d'eau, appuie l'élu. Les économies d'eau et d'énergie font partie de nos priorités, avec la sécurité des baigneurs. » De plus, des panneaux solaires sont envisagés sur le parking (1 000 m² sous forme d'ombrières) et sur le local technique (100 m²). Ces préoccupations devraient permettre à la collectivité de postuler à des primes CEE, certificats d'économies d'énergie.



Le toboggan sera modifié pour mettre sa hauteur de chute en conformité avec les réglementations.

PHOTO : SEVERIN CLO

La piscine va se découvrir

La piscine de Moncoutant-sur-Sèvre est fermée depuis mars 2023. Le projet pour transformer le centre aquatique en piscine d'été est prêt, les travaux doivent commencer en janvier 2026.



La piscine de Moncoutant-sur-Sèvre va être réhabilitée. Il s'agit d'un investissement d'1,2 million d'euros.

PHOTO : ARCHIVES CO

Le centre aquatique de Moncoutant est fermé depuis mars 2023 et n'a pas rouvert depuis. Mais ça y est, des nouvelles fraîches viennent d'arriver. Un appel d'offres public vient d'être ouvert par l'agglo 2B, lundi 6 octobre. Les travaux devraient commencer dès janvier 2026, pour six mois. « Si tout va bien, s'il n'y a pas d'anomalies ni de retard, on espère ouvrir début août », annonce André Guillerme, vice-président de l'agglo 2B chargé du sport.

« ON ENLÈVE LE BÂTIMENT »

La plus grande transformation est que ce centre aquatique couvert va être transformé en piscine extérieure. « On enlève le bâtiment autour du bassin, détaille le vice-président. C'est un travail de démolition qui demande de la précision. » Le contrôle de structure avait révélé une charpente défectueuse, donc le bâtiment a dû fermer par sécurité. Refaire et rénover le centre aquatique aurait nécessité plus de 3 millions d'euros, un coût trop important pour l'agglo 2B, surtout à côté de la rénovation de presque toutes ses piscines. « Je ne sais pas exactement de quand date le centre aquatique de Moncoutant, mais j'ai appris à nager là-bas », sourit André Guillerme. Les élus ont annoncé transformer l'équipement en piscine d'été,

pour un investissement de 1,2 million d'euros. « C'est toujours ce qui est prévu, assure le vice-président. On avait imposé au bureau d'études de rester dans le budget défini. Il y a des options, si les entreprises peuvent les intégrer en restant dans le budget, on les fera. »

VESTIAIRES ET BASSIN RENOVÉS

La partie du bâtiment comprenant l'accueil, les vestiaires, les sanitaires et l'infirmerie est conservée et rénovée. « Un local technique sera réaménagé pour servir de vestiaires et d'espace pour le personnel », détaille André Guillerme. Le bassin de 25 mètres, avec une profondeur de 80 cm à 2 mètres, est gardé tel quel : il sera restauré avec la pose d'une nouvelle membrane armée. « Tout autour, on construit une galerie technique pour accéder à toute la tuyauterie et l'espace technique, simplement en soulevant une dalle », ajoute aussi l'élu.

À côté du bassin, la plage sera refaite et un splashpad sera créé avec de nombreux jeux d'eau pour les enfants. « Il y a un espace enherbé que la commune de Moncoutant-sur-Sèvre souhaitait aménager en espace pour les tout-petits », précise André Guillerme.

UNE PISCINE CHAUFFÉE

Comme l'agglo 2B l'a répété depuis trois ans, sa priorité est l'apprentissage de la nage des écoliers. La centaine d'écoles du Bocage bressuirais a besoin pour cela de quelque

1200 créniaux. « Aujourd'hui, on est obligé de faire des bus de L'Absie jusqu'à Bressuire, regrette le vice-président au sport. Le temps de trajet est allongé, c'est plus difficile à organiser et ça fait des séances plus courtes. Notre idée est d'utiliser la piscine de Moncoutant pour les séances Savoir nager des scolaires. On veut l'ouvrir assez tôt l'été, dès le mois de mai, et jusqu'en octobre. En fonction du temps qu'il fera bien sûr. »

Une couverture motorisée d'isolation thermique sera déployée au-dessus du bassin. « C'est un rideau rigide, décrit André Guiller-

me. L'eau sera chauffée, la couverture permettra de ne pas perdre en température la nuit. Et surtout, de protéger la piscine contre ceux qui voudraient en profiter en dehors des heures d'ouverture. Il y aura un tunnel d'accès construit entre les vestiaires et le bassin, il arrivera sur le bord de la piscine, il donnera directement sur une échelle qui permettra de descendre dans l'eau. Ça permettra que les scolaires atteignent la piscine sans sortir, et qu'ils restent au chaud le plus longtemps possible. »

Nadège DESQUIENS

REPÈRES

Où en sont les piscines de l'agglo 2B ?

L'Agglomération du Bocage bressuirais, qui a compté six centres aquatiques en tout (trois couverts, trois en plein air), ne fonctionne plus qu'avec deux centres aquatiques depuis plus de deux ans : **Aquadelà Cerizay** et **Cœur d'O à Bressuire**. Le **Val de Scie à Nueil-les-Aubiers** a fermé en 2021, à cause de fuites importantes causées par une malfaçon. Les piscines de Mauléon, Argentonny et Moncoutant ont fermé en 2023, respectivement pour des fuites, un bassin trop vétuste et une charpente non conforme.

La piscine de Val de Scie est en cours d'étude, elle devrait être réhabilitée sous la forme d'une piscine d'été non-chauffée, accessible à la baignade de juin à août. La réouverture est espérée pour 2027. À Argentonny, la piscine a été désaffectée et vendue, ce terrain sera transformé en une extension du camping. Mais une piscine toute neuve est ouverte au public depuis 2024, en juillet et en août, dans l'enceinte du camping d'Argentonny. La piscine de Mauléon a été fermée et déconstruite.

2.3. Adresse électronique dédiée

La concertation du public s'est accompagnée de la mise en place et la communication d'une adresse électronique dédiée : **plui.valdescie@agglo2b.fr**

Aucun courriel n'a été réceptionné.

Bilan général de la concertation

Les différentes modalités de concertations prescrites par délibération ont été respectées.

Les participants n'ont effectué aucune remarque ou d'observation sur le fond ou la forme du dossier de révision allégée n°5.

Ce dossier n'a donc pas lieu d'être adapté sur le fondement de la concertation.